



Quelles démarches pour les impôts

Par **renee**, le **16/12/2008** à **13:13**

Bonjour,

Je me suis séparé de mon amie(nous n'étions pas marié)et nous avons eu un enfant agé aujourd'hui de 10 ans.Suite au jugement (1er décembre 2008)pour la garde de notre fils actuellement je loue un appartement dans une résidence hotelière à saint malo(jusqu'au mois d'avril 2009 qui appartient au groupe pour lequel je travaille) car le juge a déclaré que je ne pouvais pas considérer notre maison (que nous avons acheté ensemble 50/50 et qui est vente actuellement)comme le lieu idéal pour lui.De plus mon travail est à saint malo.Par contre ma nouvelle compagne habite rennes.(Je fais la route 3 à 4 fois par semaine) Pouvez vous m'aider sur ces questions concernant les impots.

Quelle adresse je dois donner au impot ?

Si je considère ma nouvelle adresse à rennes ai t'-il possible de déduire mon kilométrage ?

Quelle démarche au niveau des impôts habitation et foncier de notre maison que je n'habite plus

Pour mes impots sur le revenu dois je lui donner la part de mon fils maintenant?

Quelle adresse je dois donner à mon employeur?

Merci d'avance.

Sincères salutations

Par **Tisuisse**, le **16/12/2008** à **18:35**

Pour tout ce qui touche les impôts (impôts sur le revenus, taxe d'habitation, taxe foncière, changement d'adresse) voyez votre centre des impôts.

Pur toutes les autres démarches administratives, voyez chaque service concerné.